

Communiqué du 4 mars 2025

Droit de mourir dans la dignité : les soignants prennent la parole

OUI, l'aide à mourir est un soin !

Les soignants confirment leur adhésion à une loi de liberté

Depuis de trop nombreuses années, quelques soignants – plutôt des militants ! – préemptent la parole publique pour affirmer, péremptoirement, que l'aide active à mourir n'est pas un soin, à rebours de tout ce qui est constaté dans les pays qui l'ont légalisée. De surcroît, certains essaient de convaincre l'opinion publique – contre toute réalité – que soins palliatifs et aide à mourir ne sont pas compatibles.

Pourtant :

- Selon le Comité consultatif national d'éthique), 9% des patients admis en soins palliatifs expriment le souhait de mourir et 3% demandent à bénéficier d'une aide active à mourir ;
- En Belgique, 50% des euthanasies se pratiquent en collaboration avec les soins palliatifs et 5,5% des actes se pratiquent dans une unité de soins palliatifs ;
- Aux Pays-Bas, chaque personne qui bénéficie d'une aide à mourir a la possibilité de bénéficier d'une place en soins palliatifs ;
- En Oregon, 95% des personnes qui bénéficient d'un suicide médicalement assisté ont suivi un parcours palliatif ;
- Au Canada, 77% des personnes qui reçoivent une aide à mourir ont préalablement suivi un parcours palliatif et 6% des actes sont pratiqués dans des maisons de soins palliatifs.

Dans ce nouveau livre édité par l'ADMD, sous forme de témoignages, les soignants prennent la parole (professeurs de médecine, médecins, infirmiers ; certains président des sociétés savantes, d'autres sont médecins conseillers de grandes associations d'usagers de santé...) pour réaffirmer que, OUI, l'aide active à mourir est bien un soin de fin de vie ; un soin ultime au même titre que les soins palliatifs ou la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès (loi Claeys-Leonetti de 2016).



Ce livre peut être consulté sur le site de l'ADMD, en suivant ce lien :

<https://www.admd.net/articles/decryptages/les-soignants-prennent-la-parole.html>

Il peut aussi être demandé au format papier au secrétariat général de l'ADMD : 01 48 00 04 16 ou au service presse de l'association : presse@admd.net.

Ce livre a été préfacé par le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, ancienne anesthésiste-réanimatrice à l'AP-HP.